



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ONF

Question écrite n° 4452

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la question de la baisse des effectifs de l'Office national des forêts (ONF) et des conséquences qui y sont liées. En effet, depuis 1986, l'ONF a perdu plus du tiers de ses effectifs dont plus de 1 000 postes lors des dix dernières années. Cette baisse des effectifs n'est pas sans effet sur l'exercice des missions confiées à l'ONF et notamment la surveillance et la répression des atteintes à l'environnement. Le service de proximité se trouvant de plus en plus éloigné (disparition du triage au profit de l'unité territoriale), les dégradations sont de plus en plus nombreuses et les réglementations de moins en moins respectées (engins motorisés...). Cette situation risque de ne pas aller en s'améliorant puisqu'une nouvelle baisse des effectifs (700 emplois environ) est à craindre d'ici à 2016 du fait des départs à la retraite ce qui risque d'affaiblir un peu plus encore le modèle de gestion forestière française. C'est pourquoi il souhaiterait savoir s'il entend remédier à cette baisse inquiétante des effectifs et organiser prochainement un débat sur l'avenir de la forêt publique avec les élus, les personnels de l'ONF et les représentants des usagers de la forêt.

Texte de la réponse

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'office national des forêts (ONF) pour la période 2012-2016, a été signé en octobre 2011 par l'État et l'ONF. Ce contrat a également été signé par la fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) partenaire essentiel de l'ONF pour la gestion durable des forêts publiques. Il confirme les missions confiées par l'État à l'ONF pour une gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques et pour le développement de la filière bois en France. Ce COP implique des efforts partagés de tous les partenaires. Pour la période 2012-2016, les effectifs de l'établissement connaîtront une réduction de 1,5 % par an, ce qui est plus favorable que la mesure transversale de - 2,5 % annoncée par le Gouvernement. Les réductions d'effectifs prévues (- 693 postes jusqu'en 2016) rendent indispensable une adaptation du maillage territorial afin de fixer de manière durable le périmètre des unités territoriales en fonction des enjeux locaux. Ces évolutions sont conduites en étroite concertation avec l'ensemble des partenaires concernés. Les missions confiées par l'État à l'ONF dans ce contrat impliquent l'adhésion et l'engagement des personnels pour atteindre les objectifs contractualisés. Un audit socio-organisationnel vient d'être réalisé afin de mieux prendre en compte les attentes des personnels de l'office. Le Président de la République a confirmé son attachement au principe du régime forestier et de pérennité du service public assuré par l'ONF, opérateur public intervenant sur l'ensemble du territoire national. Pour préserver le modèle économique de l'établissement, il est nécessaire de lui permettre de dégager des ressources supplémentaires pour faire face à une conjoncture encore défavorable sur le marché du bois. De même, les moyens d'une plus grande association des collectivités territoriales aux orientations et à la gestion de l'établissement devront être recherchés. Les résultats de l'audit socio-organisationnel ainsi que la situation financière de l'établissement pendant la première année d'application du contrat d'objectifs constitueront des éléments de diagnostic, qui permettront de définir les actions à mettre en oeuvre. A la lumière de ce constat, pourront être précisés notamment, le positionnement de l'ONF, ses modes de financement, ainsi que la gouvernance avec les collectivités territoriales et les parties prenantes. L'objectif est de tracer des

perspectives et un cadre stable et pérenne pour l'établissement, en offrant une visibilité à terme pour ses salariés. Une loi d'avenir de l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt sera prochainement préparée avec l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois concernés. Des rencontres régionales sont organisées sur l'avenir de l'agroalimentaire et du bois afin de discerner les pistes du développement de ces filières.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4452

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5060

Réponse publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 6103